





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2018-489**

Séance publique du

9 novembre 2018

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20181109- lmc1142507-DE-1-1
Date de signature : 13/11/2018
Date de réception : mardi 13 novembre 2018
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DU SECTEUR PATRIMOINE

Le 9 novembre 2018 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 02/11/2018, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Sylvaine DI CARO, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Liliane PIERRON, Madame Abbassia BACHI à Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Jean BOULHOL à Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET à Madame Michele EINAUDI, Monsieur Gerard DELOCHE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Brigitte DEVESA à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Charlotte BENON, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Reine MERGER, Monsieur Alexandre GALLESE à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Claude MAINA à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Christian ROLANDO à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Josyane SOLARI à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Michael ZAZOUN à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Coralie JAUSSAUD.
Secrétaire : Karima ZERKANI-RAYNAL

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées et
Attractivité
Direction Patrimoine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 NOVEMBRE 2018

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DU SECTEUR
PATRIMOINE- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Comme vous le savez, les associations qui œuvrent dans le secteur du patrimoine sont très actives dans notre ville.

En complément des attributions de subventions de fonctionnement aux associations aixoises présentées et validées lors du conseil municipal du 16 juillet 2018, il vous est proposé l'attribution de deux nouvelles subventions.

Les tableaux ci-annexés présentent les associations (tableaux 1 et 2).

Ces tableaux comportent des renseignements sur les associations, l'objet de leur demande, le montant de la subvention proposée, et le projet d'utilisation des fonds (I : investissement / E : demande exceptionnelle pour la réalisation d'un projet spécifique).

Sachant que ces attributions ont été validées le 10 octobre 2018, je vous demande, Mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement de 10 000,00 € au titre des subventions d'investissement,
 - **APPROUVER** le versement de 3 000,00 € au titre des subventions exceptionnelles,
 - **DIRE** que les dépenses correspondantes seront imputées au budget de la Ville, exercice 2018, Direction du Patrimoine :
- un montant de 10 000,00 € sur la ligne budgétaire 2506/324-20422-903,
un montant de 3 000,00 € sur la ligne budgétaire 2052/322-6748-923,
lesquelles présentent les disponibilités suffisantes.

DL.2018-489 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DU SECTEUR PATRIMOINE-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 36
Abstentions	: 0
Non participation	: 1
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote
Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 13/11/2018
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

Subventions aux associations du secteur du patrimoine

N° TIERS	ASSOCIATION	TYPE	OBJET de l'attribution	Subvention proposée (en €) Année 2018
----------	-------------	------	------------------------	---------------------------------------

Tableau 1

11504	Les amis de Sainte Victoire	I	Réaliser des travaux de stabilisation des falaises surplombant le prieuré de Sainte Victoire afin de protéger les visiteurs du risque de chutes de pierres	10 000,00
Total en Euros sur imputation budgétaire n°324-20422-903/2506 « subventions investissement – Patrimoine » :				10 000,00

Tableau 2

9363	Association pour la Restauration et la Sauvegarde du Patrimoine du Pays d'Aix (ARPA)	E	Organiser un spectacle de chanson française au théâtre du jeu de Paume le 6 mai 2018 pour financer ses actions de restauration de Petit Patrimoine (portes anciennes, oratoires, ...)	3 000,00
Total en Euros sur imputation budgétaire n° 322-6748-923/2052 « subventions exceptionnelles – Patrimoine » :				3 000,00